

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (24) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DAGUISE

RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE

OBJET : Gymnase de la Marronnerie – Travaux d'extension de la salle de gymnastique :

- Adoption de l'avant-projet définitif
- Autorisation à signer les marchés de travaux
- Demande de subventions

Par délibération n°24 du conseil municipal du 15 décembre 2016, la commune de Châtelleraudais a décidé, dans le cadre du projet d'aménagement des bords de Vienne, la déconstruction de la salle de gymnastique de la Gornière, équipement vieillissant ne garantissant plus des conditions d'accueil confortables aux utilisateurs scolaires et associatifs.

Afin de compenser la disparition de cet équipement, il a été décidé de procéder à une extension de la salle de gymnastique de la Marronnerie. L'ensemble des équipements spécialisés de gymnastique seront désormais localisés sur un même site facilitant ainsi le déroulement de cette activité.

Ces travaux consistent en :

- la restructuration des vestiaires / douches / sanitaires.
- la restructuration du bureau mis à disposition du club utilisateur.
- la création d'une salle de gymnastique supplémentaire
- la création de locaux de stockage
- la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- le traitement énergétique de l'équipement (renforcement isolation etc.).

L'Avant-Projet-Définitif (APD) présenté le 9 décembre 2016 prévoit un coût global des travaux estimé à 1 018 160,00 € H.T. soit 1 221 792,00 € T.T.C. (T.V.A. 20%) en phase APD.

Le marché de travaux prévoit une décomposition des travaux en 11 lots :

| | |
|---|---|
| Lot 1 Désamiantage | Lot 7 Menuiseries intérieures bois - Ouvrages plaques de plâtre |
| Lot 2 Maçonnerie - Démolition - VRD | Lot 8 Carrelage et faïence |
| Lot 3 Charpente métallique | Lot 9 Peinture |
| Lot 4 Toiture bacs acier et étanchéité | Lot 10 Electricité |
| Lot 5 Bardages en panneaux composites et polycarbonates | Lot 11 Plomberie - Chauffage - Ventilation |
| Lot 6 Menuiseries extérieures acier | |

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 janvier 2017

n°6

page 2/3

Par délibération n°2 du 12 septembre 2016, le conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire les gymnases des collèges. Le gymnase de la Marronnerie fait partie des 9 gymnases désormais déclarés d'intérêt communautaire.

Il revient donc désormais à la CAPC de poursuivre le projet d'extension de la salle de gymnastique de la Marronnerie en procédant à l'adoption de l'APD, en autorisant la signature des marchés de travaux et en sollicitant des subventions auprès de différents partenaires.

* * * * *

VU l'arrêté préfectoral 2016-SPC-92 du 28/11/16 portant modification des statuts de la CAPC,

VU les articles L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui permettent au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU les articles 139 et 150 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux modifications des marchés publics,

VU la délibération n° 1 du 5 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT qu'il convient à ce stade du projet de se prononcer sur l'avant-projet définitif, d'autoriser le président ou son représentant à signer les marchés de travaux à venir, et qu'il convient de solliciter des subventions au regard des investissements à engager,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'adopter l'avant-projet définitif pour un montant prévisionnel de travaux de 1 018 160,00 € H.T. soit 1 221 792,00 € T.T.C. (T.V.A. 20%)

- d'autoriser le président ou son représentant, à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 11 lots listés ci-après, au vu de l'estimation mentionnée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

| | |
|--|--|
| <i>Lot 1 Désamiantage</i> | <i>Lot 7 Menuiseries intérieures bois - Ouvrages plaques de plâtre</i> |
| <i>Lot 2 Maçonnerie - Démolition - VRD</i> | <i>Lot 8 Carrelage et faïence</i> |
| <i>Lot 3 Charpente métallique</i> | <i>Lot 9 Peinture</i> |
| <i>Lot 4 Toiture bacs acier et étanchéité</i> | <i>Lot 10 Electricité</i> |
| <i>Lot 5 Bardages en panneaux composites et polycarbonates</i> | <i>Lot 11 Plomberie - Chauffage - Ventilation</i> |
| <i>Lot 6 Menuiseries extérieures acier</i> | |

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 23 janvier 2017

n°6

page 3/3

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire : 411.4 / 2317 / 5330 du budget principal.

- de solliciter auprès des différents partenaires : conseil régional, conseil départemental, ministère de jeunesse, des sports et de la cohésion sociale au titre du centre national pour le développement du sport, des subventions selon le plan de financement suivant :

| Montant de l'opération H.T. : 1 018 160,00 € HT (1 221 792,00 € T.T.C) | | |
|---|--------|-----------|
| Conseil départemental | 29,46% | 300 000 € |
| Centre National de Développement du Sport (CNDS) | 29,46% | 300 000 € |
| Conseil régional | 19,64% | 200 000 € |
| Autofinancement CAPC | 21,44% | 218 160 € |

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 26/01/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER